

FRANCE-FINLANDE : ENTRE INNOVATION ET PRAGMATISME

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France – Finlande à Helsinki et Inari

10 – 14 avril 2016

Du 10 au 14 avril, six ans après la dernière visite d'une délégation sénatoriale, M. Jean-François Husson, Président du groupe d'amitié France-Finlande, M. Jean-Léonce Dupont, Vice-président du groupe et M. Christian Manable se sont rendus à Helsinki et Inari, à l'invitation du Parlement monocaméral finlandais (Eduskunta). La mission visait en premier lieu à redynamiser la relation parlementaire bilatérale. Elle a aussi permis à la délégation d'effectuer un déplacement en Laponie finlandaise, vaste territoire septentrional où vit la population autochtone sami.

Les entretiens politiques ont porté principalement sur l'attachement européen de la Finlande, dans un contexte géopolitique marqué par la proximité de la Russie (I). Le programme a également permis à la délégation d'étudier diverses innovations en matière d'enseignement, de technologies ou de politiques sociales (II).

I. Un engagement européen dans un contexte géopolitique spécifique

A – Une relation ancienne à la Russie

La Finlande entretient à l'égard de la Russie, avec laquelle elle partage une frontière terrestre longue de plus de 1 200 km, une relation complexe. Annexée en 1809, elle en devient un grand-duché autonome, sous l'autorité immédiate de l'Empereur, alors qu'elle n'était auparavant qu'un ensemble de provinces administrées par Stockholm. Elle se dote d'institutions propres – au premier rang desquelles un Sénat, doté des attributions du Conseil des ministres et de la Cour suprême – et l'identité nationale finlandaise progresse, le finnois devenant une langue administrative officielle. Dès 1906, un parlement monocaméral est mis en place, élu au suffrage universel, les femmes finlandaises devenant les premières Européennes autorisées à participer aux élections législatives.

Le 6 décembre 1917, le Parlement finlandais adopte la déclaration d'indépendance rédigée par le Sénat. La République est proclamée à l'été 1919. Malgré le pacte de non-agression signé en 1932, la Finlande subit l'attaque de l'Union soviétique en 1939 (« Guerre d'hiver ») et s'allie, de 1941 à 1944, à l'Allemagne dans l'espoir de reconquérir les territoires perdus.

Après un renversement d'alliance en 1944, elle signe un traité d'amitié, de paix et de coopération avec l'Union soviétique, opte pour un non-alignement militaire et une politique extérieure largement assujettie aux intérêts soviétiques.

Au début des années 1990, cependant, la Finlande se tourne vers l'Ouest : elle adhère à l'Union européenne en 1995, ses électeurs ayant approuvé sa candidature à 57 %.



La délégation avec Mmes Anne-Mari Virolainen et Sirkka-Liisa Anttila, présidente et vice-présidente du groupe d'amitié Finlande-France, et M. Serge Mostura, Ambassadeur de France

La Finlande se distingue aujourd'hui à la fois par une attention particulière portée à la Russie, qui reste un partenaire important notamment sur le plan commercial, comme l'a souligné **Mme Maria Lohela, Présidente du Parlement finlandais**, lors de l'audience qu'elle a accordée aux Sénateurs, et par un engagement européen profond, réitéré par tous les interlocuteurs de la délégation.

B – Un engagement fort au sein de l'Union européenne

Engagée dans des relations étroites avec les pays d'Europe du Nord, notamment au travers du Conseil nordique, la Finlande se comporte aussi en « élève modèle » de l'Union européenne : mise en œuvre exacte des politiques européennes, intégration de la zone Euro dès la création de celle-ci, application à la lettre des critères du Pacte de stabilité et de croissance, etc.

Les affaires européennes relèvent de la compétence gouvernementale, mais le Parlement joue un rôle crucial jusque dans la définition des positions qui seront défendues par la Finlande lors des négociations. **Mme Anne-Mari Virolainen, présidente du groupe d'amitié Finlande-France**, préside également la Grande commission du Parlement. Il s'agit de la principale institution chargée d'examiner les questions européennes. Son poids politique confère aux positions du Parlement un caractère incontournable *de facto* alors même qu'elles ne sont pas contraignantes *de jure*.

M. Erkki Tuomioja, député, ancien ministre des Affaires étrangères, a fait part à la délégation de ses craintes quant à la division profonde qui menaçait l'Union, tant au plan interne que sur les questions extérieures.

La question de l'accueil des migrants, demandeurs d'asile ou réfugiés, a été largement évoquée par Mme Maria Lohela. Son parti, le Parti des Finlandais (eurosceptique, « populiste », membre de la coalition au pouvoir), en a fait l'un de ses thèmes de prédilection dans un pays jusqu'alors peu concerné par l'immigration. **M. Pertti Torstila, ancien secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères, président de la Croix Rouge de Finlande**, a évalué à 30 000 le nombre de personnes arrivées en 2015, principalement en provenance d'Irak et d'Afghanistan, soit dix fois plus qu'en 2014. Il a souligné que le principal défi pour la société finlandaise, largement homogène d'un point de vue socio-culturel, la présence suédophone restant minoritaire, était celui de l'intégration.

Si l'appartenance à l'Union européenne n'est guère contestée et si le pays est engagé dans des opérations multilatérales, l'hypothèse d'une adhésion à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), relancée depuis l'intervention russe en Ukraine, continue de diviser l'opinion et la classe politique.

Les interlocuteurs de la délégation et, plus particulièrement, MM. Tuomioja et Torstila, ont

cependant fait valoir qu'une telle option présenterait plus d'inconvénients que d'avantages. La Finlande, qui a renforcé sa coopération militaire avec la Suède, conserve une armée de conscription, la culture militaire étant perçue comme un élément important de la capacité du pays à assurer effectivement sa sécurité.

II. Une volonté d'innovation marquée

A – Des méthodes d'enseignement nouvelles

La délégation a mis à profit son déplacement en Finlande pour se faire présenter différentes composantes de « l'écosystème finlandais de l'innovation ». En 2014, la Finlande se plaçait au deuxième rang européen, derrière la Suisse, pour le nombre de demandes de brevets enregistrés à l'Office européen des brevets par rapport à la population du pays, avec 416 demandes par million d'habitants, la moyenne des 28 États membres de l'UE s'établissant à 131.

Les Sénateurs ont souhaité mieux comprendre les spécificités du système d'enseignement finlandais, notamment aux niveaux primaire et secondaire. Les résultats des élèves finlandais aux tests du « Programme international pour le suivi des acquis des élèves » (PISA) menés sur une base triennale par l'OCDE sont ainsi toujours très sensiblement supérieurs à ceux des jeunes Français et à la moyenne des pays considérés, alors même que les coûts par élève ne sont pas plus élevés. Il convient de noter que les communes sont responsables de l'enseignement du niveau préscolaire à la fin du lycée, soit de 6 à 19 ans, et que la scolarité est totalement gratuite.

La délégation a pu visiter le Lycée franco-finlandais d'Helsinki, établissement de l'État finlandais auquel la France apporte son concours (4 enseignants sur les 70 que compte l'établissement) en application d'un accord de coopération signé en 1977, dans le contexte de la Guerre froide. **Mmes Riitta Liimatainen, proviseure et Marie-Aude Boucher, proviseure adjointe chargée des études françaises**, ont présenté les métiers au service des 700 enfants et jeunes de 5 à 19 ans accueillis dans l'établissement : une médiatrice de groupe et assistante sociale, des professeurs spécialisés, médecin, infirmier et psychologue scolaires, etc. Au-delà du seul corps enseignant, l'encadrement est conçu et structuré autour de l'élève, afin d'éviter tout « décrochage ». Le passage dans la classe supérieure est automatique.



La délégation accueillie dans une classe du Lycée franco-finlandais, avec Mmes Riitta Liimatainen, proviseure et Marie-Aude Boucher, proviseure adjointe, Jeannette Bougrab, conseillère de coopération et d'action culturelle près l'Ambassade de France

Mme Najat Ouakrim-Soivio, conseillère au ministère de l'Éducation, a mis en exergue le principe d'inclusion qui conduit à une prise en charge de tous les élèves pendant les cours, notamment grâce à des enseignants spécialisés non affectés à une classe. Les professeurs ne font plus l'objet d'inspections académiques depuis le début des années 1990, l'accent étant mis sur l'autonomie des établissements scolaires, dans le respect d'un cadre national, et la confiance mutuelle des acteurs de l'enseignement.

Cependant, Mme Ouakrim-Soivio a également souligné que le système éducatif finlandais devait relever de nombreux défis. Les conclusions de l'étude PISA 2012, qui faisaient notamment apparaître un recul du niveau par rapport au début des années 2000 et, surtout, un très faible bien-être des élèves à l'école (60^e rang au sein de l'OCDE), avaient suscité de nombreuses interrogations au ministère de l'Éducation. Les réponses apportées sont multiples : analyse en profondeur de l'existant ; travail sur les motivations nouvelles des enseignants et des élèves, afin de mieux prendre en compte la diversité nouvelle des publics scolaires ; développement de méthodes d'apprentissage modernes intégrant notamment les outils numériques. Cette démarche s'effectue avec le concours de chercheurs et la participation des établissements.

L'Université Aalto est l'illustration au plan universitaire du souci d'innovation de l'État finlandais. Sa création, en 2010, résulte de la fusion de trois établissements reconnus dans les domaines respectivement du commerce, du *design* et des technologies : Helsinki School of Economics, Helsinki School of Arts and Design et Helsinki Institute of Technology. La mission affichée est double : « un monde meilleur et une Finlande plus forte ». L'Université compte environ 20 000 étudiants sélectionnés à l'entrée, 5 000 membres du personnel dont 400 professeurs.

Elle travaille aujourd'hui au regroupement de l'ensemble de ses locaux sur un site unique, Otaniemi, à Espoo (environs d'Helsinki). Il s'agit d'y créer un « écosystème d'innovation », dans une approche favorisant la pluridisciplinarité.

Mme Maud Bocquillod, instructrice d'un cours sur l'innovation dispensé à Aalto en collaboration avec l'université américaine de Stanford, a présenté à la délégation la « *Design Factory* ». Cet espace de 3 000 m² offre toutes les ressources nécessaires à une bonne coopération entre chercheurs, étudiants et entreprises. Les moyens techniques, humains et organisationnels doivent converger pour permettre aux étudiants de faire l'expérience de la recherche appliquée. Lors de la visite de la délégation, une équipe d'étudiants travaillait ainsi, en lien avec l'entreprise concernée et avec une équipe étudiante implantée dans une autre université, sur la conception d'une cuisine destinée aux personnes âgées, quand d'autres redessinaient le réservoir d'un tracteur en vue de l'utilisation de biogaz.

Les étudiants sont invités à prendre une part active à leur propre formation. Ainsi certains d'entre eux ont-ils, de retour d'un séjour au Massachusetts Institute of Technology (MIT), en 2009, imaginé la création d'un incubateur-accelérateur de « jeunes pousses » sur le site même de l'université. Celle-ci a mis à leur disposition un bâtiment désaffecté, renommé « *Startup Sauna* ». Aaltoes, organisme à but non lucratif géré par des étudiants, organise plus d'une centaine d'événements par an pour encourager l'entrepreneuriat étudiant et soutient les projets en ce sens en proposant notamment des voyages d'études dans la Silicon Valley, un programme « accélérateur » de création d'entreprises et la mise en contact avec des investisseurs.

B – Des innovations en faveur du développement durable

Les sénateurs ont également pu visiter la raffinerie de Kilpilahti, située à une soixantaine de kilomètres d'Helsinki. Ce site pétrochimique très intégré, qui emploie 3 500 personnes au total, produit environ 200 000 barils par jour, dont une part de diesel renouvelable. Il appartient à la compagnie pétrolière finlandaise Neste, créée après la Seconde Guerre mondiale dans un souci de sécurité énergétique. **Mme Tarja Myllymäki, directrice « Marchés »** et **M. Ilkka Räsänen, directeur « Affaires publiques » de Neste**, ont présenté à la délégation les efforts de recherche et développement consentis depuis plusieurs années sur les biocarburants en général et le diesel renouvelable en particulier, dont l'entreprise est aujourd'hui le premier producteur mondial. Sa croissance repose

aujourd'hui sur les produits renouvelables, qui représentaient déjà 43 % de son résultat d'exploitation en 2015.

Le **diesel renouvelable**, issu de sources non fossiles, permet de valoriser des déchets végétaux et animaux, ainsi que des résidus de transformation. L'utilisation industrielle de lignocellulose, particulièrement pertinente dans un pays couvert de forêt, est à l'étude. Ce combustible, qui peut alimenter tout moteur diesel, génère moins de CO₂ que les produits pétroliers sur l'ensemble de son cycle de vie, ne contient pas d'arômes, émet moins de particules fines et permet de réduire la dépendance énergétique. La Finlande vise l'objectif de 40 % de biocarburants en 2030.

C – Le revenu universel, une innovation sociale

Enfin, sur le plan de l'innovation sociale, les sénateurs ont souhaité obtenir des précisions quant au concept de « revenu universel » finlandais. **M. Olli Kangas, directeur de recherche de Kela** (sécurité sociale), a présenté le projet d'expérimentation qui devrait être mis en place en 2017 pour deux ans, conformément au programme du nouveau gouvernement publié en mai 2015. Il s'agit de tester, sur un échantillon d'environ 10 000 résidents âgés de 18 à 64 ans, avec des moyens supplémentaires estimés à 20 millions d'euros, l'affirmation suivante : un revenu de base universel permettrait de prendre en compte les changements sociaux, d'accroître les incitations au travail et de réduire les coûts de gestion des aides et allocations. Différents modèles sont à l'étude. La piste privilégiée est actuellement celle d'un salaire de 560 euros qui ne se substituerait pas à l'aide au logement, aux allocations familiales, aux allocations

chômage proportionnelles au salaire ni aux retraites.

La définition des modalités de l'expérimentation se heurte à plusieurs difficultés, parmi lesquelles les réticences de certains acteurs politiques et syndicaux, la difficulté à concilier expérimentation et respect du principe constitutionnel d'égalité entre tous les citoyens, la question du traitement des résidents non nationaux, etc. M. Kangas s'est montré très prudent quant à la mise en œuvre de l'expérimentation qui, dans ses contours actuels, pourrait n'atteindre que partiellement l'objectif initial de simplification et d'économies. Il a souligné qu'il s'agissait d'un projet de recherche et que la piste d'un revenu de base pourrait tout à fait être abandonnée si elle s'avérait peu pertinente.

* *
*

Comme l'a montré plus particulièrement l'échange avec **Mme Lenita Tovaikka, ministre du Commerce extérieur**, les relations bilatérales gagneraient à être encore renforcées, notamment dans les domaines des biotechnologies, des « villes intelligentes », des technologies propres, des soins et services de santé ou encore des échanges commerciaux. Les événements prévus en 2017, autour des festivités du centenaire de l'indépendance finlandaise, donneront l'occasion de développer la coopération autour des « quatre E » (économie, environnement, énergie, éducation).

Mais la culture peut aussi jouer un rôle important dans le resserrement de la relation bilatérale, comme le montre l'accueil enthousiaste réservé au projet d'exposition et de conférence sur les Samis au Musée du Quai Branly, au printemps 2017.

Composition de la délégation



M. Jean-François HUSSON
Président du groupe d'amitié
Sénateur de Meurthe-et-Moselle
(Les Républicains)



M. Jean-Léonce DUPONT
Vice-président du groupe
Sénateur du Calvados
(UDI-UC)



M. Christian MANABLE
Vice-président du groupe
Sénateur de la Somme
(Socialiste et républicain)

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_640.html